Mouvement départemental : ce qui a changé

Deux groupes de travail ont précédé l'adoption en CAPA de la circulaire et du barème du mouvement. Nous avons tenté de ne pas multiplier les modifications afin que les collègues puissent s'y retrouver d'une année sur l'autre.

Modifications dans la circulaire :

1 - Les enseignants retenus pour suivre la **formation CAPA-SH** 2008-2009 devront obligatoirement participer au mouvement avec le vœu « stage formation CAPA-SH » afin qu'un barème leur soit attribué. Ils peuvent bénéficier des mêmes majorations que les autres.

2 - Dans le but de limiter le nombre d'appels et d'éviter de bloquer trop longtemps des postes, il a été décidé que les enseignants qui demanderaient une **révision d'affectation** après le 1er mouvement **perdraient leur poste définitif** et seraient donc obligés de participer au mouvement l'année prochaine (dans l'espoir que le vieil adage « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » s'appliquera).

3 - Les postes du CASNAV sont désormais réservés aux titulaires d'un diplôme en FLE ou FLS (ce qui semble la moindre des choses). Comme ces collègues sont également chargés de formation, le SNUipp avait demandé qu'ils soient en plus titulaires du CAFIPEMF. L'administration a estimé que c'était trop demander et a rejeté notre proposition.

4 - Les regroupements de décharges de direction qui apparaîtront dans le cahier des postes seront attribués à titre définitif au premier mouvement.

5 - Les postes de **répétiteurs CNED** (Régina, Camopi, Antecum-Pata…) sont déprofilés. Dans les faits, ils ont d'ailleurs toujours été attribués sans entretien.

6 - Seuls les **PACS établis au plus tard le 30 avril 2007** seront pris en compte pour les points de rapprochement de conjoint et sur présentation d'un avis d'imposition commune de l'année 2007. La simple déclaration sur l'honneur de se soumettre à l'imposition commune n'est plus acceptée.

7 - La majoration pour situation **exceptionnelle** ne s'appliquera que pour des vœux « commune » (hors Rémire-Montjoly) et sur des postes d'adjoint. Elle ne s'appliquera pas aux mutations à l'intérieur de l'Ile de Cayenne.

8 - Enfin, pour éviter les errements de l'année dernière dans l'affectation des **enseignants non spécialisés sur des postes ASH**, une annexe précisant clairement les modalités d'application de ce dispositif sera ajoutée à la circulaire.

Modification du barème :

Une seule modification, **la majoration pour situation exceptionnelle est portée à 15 points** dans l'optique de limiter le nombre d'appels après le premier mouvement. Cette augmentation est compensée par le fait qu'elle ne s'applique qu'aux vœux « commune » sur des postes d'adjoint.

L'ensemble de ces modifications a été discuté en groupe de travail et accepté par les deux organisations syndicales.

En revanche, les aménagements suivants, demandés par le SNUipp se sont heurtés au refus conjoint du SE-UNSA et de l'administration :

- remplacement des postes à profil par des postes à caractère particulier, soumis à conditions de diplômes,
- ne pas soumettre la fidélité au département à la condition d'ininterruption, pour nous toutes les années au service du département doivent compter,
- suppression des majorations pour les années dans les fonctions de directeur (point F), dans l'ASH, maître formateur, conseiller pédagogique (point H). Ces majorations font double emploi avec la fidélité au poste.

J-N G

La DPE1 a déménagé : nouvelles coordonnées

Chef de division	Jean Ramery	0594 27 20 32
Chef de bureau gestion individuelle	Emeline Pidéry	0594 27 20 11
Adjoint 1	Arlette Faubert	0594 27 20 39
Adjoint 2	Ariane Robo	0594 27 20 44
Secrétariat	Muriel Drayton	0594 27 20 64

Gestion collective	Téléphone
Nadine Palmot	0594 27 20 33
Viviane Sinaï	0594 27 20 45

Gestionnaires individuels : gestion administrative et financière des enseignants du 1er degré, salaires, prestations familiales, changement de corps-grade, changement d'échelon, titularisation, congé de formation, congés de maladie…

Prénom, Nom	Téléphone	Dossiers
Alix Madlon	0594 27 20 42	A et B
Vanessa John	0594 27 20 40	C, D et E
Jacqueline Lowinski	0594 27 20 63	de F à J
Claudia Boyce	0594 27 20 35	de K à Mi
Emilienne Edward	0594 27 20 38	de Mo à R
Steeve Dunon	0594 27 20 37	de S à Z + collèges + SEGPA
Charlette Lespérance	0594 27 20 41	Contractuels + IUFM

Conseillers techniques	Téléphone
Médecin Dr Claudie Limon	0594 27 20 33
Assistante sociale Eve Coulibaly	0594 27 20 45

Tout courrier doit être adressé à :

Rectorat de la Guyane
BP 6011
97306 Cayenne cedex

Calendrier des infos syndicales

Apatou	mardi	29 janvier	de 8h00	à 11h00	L. Amayota	Dominique, Jean-Noël
Papaïchton	mardi	29 janvier	de 9h00	à 12h00	Gran Man Tolinga	Karine, Alexandre
Maripasoula	mercredi	30 janvier	de 8h30	à 11h30	R. Vignon	Karine, Alexandre
Grand-Santi	mercredi	30 janvier	de 9h00	à 12h00	Grand-Santi II	Dominique, Jean-Noël
IUFM	jeudi	31 janvier	de 10h00	à 12h00	IUFM	Sabrina, Karine
Cayenne	samedi	16 février	de 8h00	à 11h00	Elé. Bonhomme	Karine, Fabrice, Jean-Noël
Rémire-Montjoly	mercredi	20 février	de 8h00	à 11h00	S. A. Methon	Karine, Jean-Noël
Saint-Georges	jeudi	21 février	de 8h30	à 11h30	P. Joinville	Karine, Jean-Noël, Luc
Régina	vendredi	22 février	de 14h30	à 16h30	M. Léanville	Karine, Jean-Noël, Luc
Matoury, Roura	samedi	23 février	de 8h00	à 11h00	La Barbadine	Fabienne, Jean-Noël
Saint-Laurent	lundi	25 février	de 9h00	à 12h00	CCL	Dominique, Jean-Noël
Mana	mardi	26 février	de 8h00	à 11h00	C. Robinson	Dominique, Jean-Noël
Iracoubo	vendredi	29 février	de 8h00	à 11h00	M. Lohier	Hélène, Paul, Luc
Sinnamary	vendredi	29 février	de 14h00	à 16h30	M. Lohier	Hélène, Paul, Luc
Kourou	samedi	1er mars	de 8h00	à 11h00	Médiathèque	Hélène, Karine, Paul
Macouria, Montsinéry	samedi	1er mars	de 8h00	à 11h00	E. Courat	Fabienne, Jean-Noël
Camopi	à déterminer en fonction de la météo					

Les instituteurs et PE qui souhaitent y participer informent leur IEN (modèle à compléter pour chaque école). Ils font savoir par écrit aux parents de leurs élèves (voir modèles ci-contre) qu'ils ne feront pas classe ce jour-là. Le cas échéant, le directeur établira un tableau de services tenant compte de l'absence des enseignants. Ces réunions font partie du temps de service et donc payées à plein traitement. Les participants sont couverts par la réglementation concernant les accidents de travail ou de trajet au même titre que s'ils faisaient classe.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'absence, mais **vous devez informer votre inspecteur par courrier ainsi que les parents d'élèves.** N'oubliez pas que ce moment reste privilégié pour l'expression et la confrontation de vos idées.

Modèle de lettre aux parents

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'enseignant de votre enfant n'assurera pas la classe le **XXX de Xh à Xh** en raison de sa participation à une réunion d'information syndicale.

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à vos enfants les meilleures conditions de la réussite scolaire pour leur avenir.

Informations par mail

Vous ne recevez pas les mails d'information du SNUipp ?

Si vous désirez être tenus au courant en direct de toutes les informations importantes concernant :

- votre carrière (avancement, formation continue, permutations, exeat/ineat, mouvement départemental, congé de formation professionnelle…
- des dernières circulaires du rectorat et des date limites de dépôt des différentes demandes (travail à temps partiel, disponibilité, détachement dans le second degré, à l'étranger, stages de formation continue, congés bonifiés, inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs, action sociale de l'académie, validation des services de non titulaire pour la retraite, inscription au CAPA-SH…
- de l'actualité concernant l'éducation, le métier, les mouvements sociaux…

Il vous suffit pour cela d'envoyer un mail à snu973@snuipp.fr ou jeanoelene@wanadoo.fr en indiquant simplement vos nom, prénom, école, commune et le message : Je désire recevoir la lettre d'information du SNUipp-Guyane.

Sur simple demande de votre part, nos envois cesseront et vous serez supprimé de notre listing.

Compte rendu de l'audience ASH du 21/12/07

Quelques heures avant les vacances de Noël, M. Noël, IEN ASH, et les 2 IA ont fini par nous recevoir pour parler de l'ASH, audience demandée depuis septembre. Nous déplorons toutefois l'absence de M. le Recteur, mais…

De façon générale, échanges nombreux, écoute satisfaisante, réponses par contre insuffisantes.

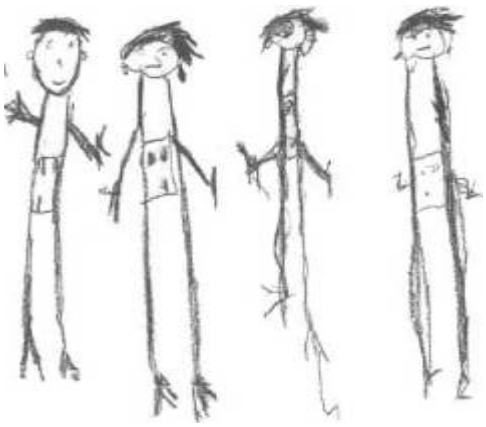

- A propos de la MDPH et de l'équipe pluridisciplinaire incomplète selon nous depuis janvier 2005, on nous répond que tout est conforme aux textes. Après vérification nous continuons à nier cela. Ceci dit « un retour à la normale » serait prévu pour mars-avril. Après précisions, la MDPH est toujours réduite à un enseignant, une assistante sociale à temps partiel (40%), des vacations effectuées par un médecin et présence d'un psychologue « à la demande » (nous rappelons que le décret 2005-1587 prévoit « des professionnels ayant des compétences…dans le domaine de la psychologie » et « peut faire appel à des consultants »).

Nous déplorons le retour dans les CLIS d'enfants de 12 et 13 ans n'ayant pas trouvé de place en UPI. Réponse : on ouvre un UPI lorsqu'il y a un local et un moyen ! Le texte prévoit pourtant que les ouvertures de classes spécialisées suivent les décisions d'orientation prises par la CDAPH.

- Chapitre fonctionnement de l'ASH : nous dénonçons un certain manque de transparence des affectations après la CAPA du 28 août, et demandons un groupe de travail pour préparer les modalités du mouvement ASH.

Formation et suivi des débutants dans l'ASH ? ??? Elle existe. Quant aux débutants sur des postes isolés… quasi inexistante. L'équipe des fleuves ne pouvant pas tout faire, à quand l'équipe ASH venant aider, conseiller les débutants des fleuves ?

Opacité de la gestion du matériel pédagogique et éducatif : question qui étonne ; pourtant…. Qui passe les commandes ? Qui les suit ? Qui gère ? Il semblerait que tout passe par les enseignants référents et soit centralisé par Mme Smock. Qu'on se le tienne pour dit. U**n dépliant** clarifiant cette procédure sera édité et diffusé rapidement. Ce sera un guide qui donnera des conseils sur la façon d'accueillir un enfant handicapé dans sa classe. D'autre part, M. Noël ne voit pas de quel dysfonctionnement nous parlons lorsque nous dénonçons des arrivées importantes de matériel dans des CLAD déjà bien pourvues, fort probablement au détriment de celles de secteurs isolés. Dommage.

M. Delecambre, IAA, reconnaît que tous les psychologues faisant fonction ne possèdent pas les diplômes requis pour exercer ces fonctions. Un plus par rapport à la mesquinerie des réponses apportées pendant des années ! Les psychologues travailleraient dans ces cas-là en « collège de psy », seul le titulaire d'un des diplômes requis signerait les bilans.

Les visites effectuées par l'IEN ASH dans les CLIS et SEGPA étaient réellement « qualitatives » et ont mis en avant une qualité généralement supérieure du travail effectué par les enseignants ayant bénéficié de formation.

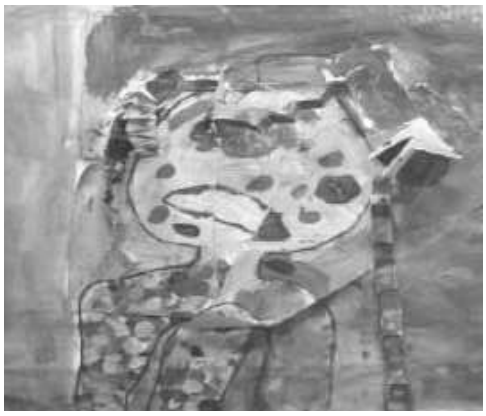

- A propos du fonctionnement des RASED, sans téléphone, sans ordinateur, parfois sans salle, nous n'avons comme seule réponse que : « On va chercher une solution ». Quand ? Comment ? On ne sait pas. Les dotations sont insuffisantes, ce point sera à **discuter en CTP**. Par contre, pas de frais de déplacement prévus dans une même circonscription ; nous objectons que cela existe ailleurs, des compléments d'informations seront demandés par nos IAA.

- Formation ASH : elle dépend de l'IUFM, qui n'a pas les moyens, elle est donc assurée par la circonscription ASH, en attendant une nouvelle organisation. Quand ???? Nous estimons que 3 postes de conseillers pédagogiques ASH c'est insuffisant pour ce département, tout le monde semble d'accord mais aucune proposition concrète. A St-Laurent cette année, la formation CAPA-SH sera de nouveau à Cayenne l'année prochaine. Formation de qualité, puisque tous les candidats ont réussi cette année ! Et nous qui dénoncions l'insuffisance de cette formation !!! M. Noël nie avoir reçu des plaintes par écrit d'un groupe de collègues en formation cette année ; aurions-nous été les seuls destinataires de ce courrier ?

Les 2 collègues rentrant de formation CAPASH pour déficience visuelle viennent enfin de recevoir des affectations conformes à leur spécialité.

- Psychologues scolaires : 5 postes vacants, aucun départ en stage depuis 3 ans, 3 départs prévus cette année, c'est bien mais cela ne suffira pas. Question de moyens, encore, ces formations ont un coût élevé. Peut-être qu'au mouvement inter, des psy entreront en Guyane. On peut toujours espérer…….à moins que ce ne soient des psy qui quittent le département ! Nouveauté : la sélection des candidats respectera les textes cette année, comme nous le réclamons depuis bien des années ; modalités à préciser.

- La répartition précise des types d'enseignants affectés en ASH / circonscription sera transmise. Nous l'attendons.

- Les UPI en nombre insuffisant : 2 unités en lycée vont ouvrir.

- Situation confuse des AVS/EVS : recrutement, missions, formation, suivi…. Les réponses apportées se veulent rassurantes mais demeurent vagues et insatisfaisantes. Suite page 13 ►►

Kourou : fournitures et remplacements

C'est à la suite des assemblées générales menées les 17, 20 et 22 novembre et d'une pétition signée par 170 enseignants que le SNUipp et SUD ont été reçus par le maire de Kourou et son équipe le 13 décembre 2007 afin d'évoquer en priorité, parmi les différents dysfonctionnements, la livraison très incomplète des fournitures scolaires. Le maire s'était alors engagé à ce que l'ensemble du solde des fournitures soit livré à la rentrée de janvier. Le 11 janvier, les écoles avaient reçu quelques ramettes de papier, un peu de matériel de bureau et des cahiers. Cela reste insuffisant, les engagements pris ne sont pas tenus. Dans l'attente d'une réponse pour un nouvel entretien, les collègues regroupés en AG le 10 janvier sont partants pour mener une action campagne de presse assortie d'un débrayage.

C'est en début d'année que le fonctionnement d'une classe se met en place et c'est donc dès le début que nous avons besoin du matériel dans sa totalité. Comment tendre vers l'objectif de réduire au maximum la liste de fournitures demandées aux parents ? Est-il supportable que l'argent des coopératives et celui des collègues pallie souvent les urgences ?

Comment établir maintenant les prochaines commandes alors que l'on n'a toujours pas reçu les précédentes ?

D'autres dysfonctionnements ont été abordés comme la gestion des repas et du temps de cantine. Nous constituons un dossier qui laisse apparaître des problèmes de quantité, de qualité, d'hygiène, d'encadrement et de lieux d'accueil pour le repos ou pour des activités.

C'est en début d'année que le fonctionnement d'une classe se met en place et c'est donc dès le début que nous avons besoin du matériel dans sa totalité.

Concernant la création de classes supplémentaires et d'un nouveau groupe scolaire, le maire souhaite installer un bungalow à la maternelle Saba et un à la maternelle Lucile (depuis nous savons que cela a été impossible) et créer 6 nouvelles salles à partager entre la maternelle et l'élémentaire Saba pour septembre 2008. Il envisage un « embryon » du nouveau groupe des « Roches » (9 classes) pour janvier 2009. Le maire devrait, lors de notre prochain entretien, nous communiquer la liste des élèves en attente de scolarisation (200 selon madame Robinson).

Le dernier point abordé portait sur notre demande d'étudier la possibilité d'étendre le transport scolaire afin de créer une véritable desserte de toutes les écoles de la ville et ainsi supprimer ces longs trajets à pieds auxquels sont confrontés des élèves de la maternelle quatre fois par jour sous le soleil ou sous la pluie.

Depuis cet entretien et l'annonce d'un débrayage pour le 21 janvier, nous avons rencontré le maire le 18 janvier. Il en ressort qu'une partie des fournitures aurait été livrée, parfois avec des erreurs, le reste le serait d'ici fin janvier.

Face à ces derniers éléments et en signe de très grande patience et de volonté réelle de poursuivre cette coopération avec les services de la mairie, nous avons invité les collègues à suspendre le débrayage de lundi 21 janvier et à le reporter dès février si ces nouveaux engagements ne sont pas tenus. L'action déjà très légitime deviendra alors une obligation et la diffusion de l'information par les médias sera poursuivie.

Pour l'année à venir, le maire s'engage à nous fournir une liste de catalogues sur lesquels les fournisseurs garantiraient la livraison. Il s'engage à proposer une diversité suffisante pour satisfaire à la fois les besoins spécifiques de l'élémentaire et de la maternelle.

Le maire doit nous adresser, avant les vacances de carnaval, une note détaillée précisant la démarche et le délai à respecter pour remettre nos commandes (il serait fixé au 29 février). Nous devons nous rencontrer pour faire un nouveau bilan le 2 mars.

A bientôt donc pour la suite du feuilleton !!

Du côté maintenant de notre administration (entretien avec madame Robinson le 11 janvier), la difficulté majeure rencontrée concerne les remplacements des enseignants. Les moyens dont dispose la circonscription sont très insuffisants et ne peuvent répondre aux besoins. Les remplacements des temps partiels qui vont débuter en février seront assurés par des personnels qui sont ou vont être recrutées prochainement. Les premiers remplacements de congés maternité vont bientôt prendre fin, cela libèrera quelques moyens supplémentaires. Mais pour faire court, toute absence de courte ou longue durée ne trouvera que très rarement une solution de remplacement. Il y aura encore de nombreux élèves sans maître et de nombreux collègues en surcharge d'effectif (répartition des élèves) dans notre circonscription chaque jour.

Mais pour faire court, toute absence de courte ou longue durée ne trouvera que très rarement une solution de remplacement. Il y aura encore de nombreux élèves sans maître et de nombreux collègues en surcharge d'effectif ...

Côté formation : l'animation pédagogique est bien transformée en « concertation/ animation autogérée » malgré la volonté de nombreux collègues de la voir être reportée. Madame Robinson n'a pu la maintenir au mois de décembre en raison de la gestion collégiale de la circonscription durant cette période, l'appel à des formateurs extérieurs ayant été impossible faute de budget. Nous réaffirmons notre volonté de recevoir de la formation délivrée par des formateurs qualifiés lors des animations pédagogiques et ce d'autant plus que l'offre en matière de formation continue diminue.

En ce qui concerne les moyens, madame Robinson souligne que la circonscription ne dispose toujours pas de conseiller pédagogique en EPS (cette question sera posée en CAPA.

Au chapitre médecine scolaire : il n'y aurait toujours pas de candidat pour ce département.

Hélène et Paul